



# Flash Info THISE

## Édito

Chères Thisiennes, Chers Thisiens,  
Bien à vous,

La presse locale a largement relayé l'inscription des Hangars dans la liste définitive des monuments sélectionnés par la mission Bern. Ce lien entre la nécessaire restauration des Hangars, pour des raisons évidentes de sécurité, et leur valorisation patrimoniale est pourtant une évidence. Visibles depuis la nationale, les Hangars sont un élément fort de la base de loisirs de la vallée du Doubs, ce qui leur confère un rayonnement communautaire et régional incontestable.

C'est pourquoi nous travaillons sur un programme qui valorisera des activités nouvelles et des évènements, avec en fil conducteur l'aspect patrimonial de ces hangars. Outre des manifestations déjà bien établies, à l'instar des Teddy Cruisers ou de la fête des lampions qui proposera dès cette année un feu d'artifice inédit, nous attendons près de 1200 personnes dans le cadre du « Mardi des Rives », qui proposera un concert de musique dans un cadre bucolique et atypique.

Par ailleurs, nous travaillons avec une association sur un projet de festival de musique prévu en septembre 2018.

Vous l'aurez compris, au-delà de l'aspect sécurité et restauration, c'est tout un projet de valorisation et d'animation du site de l'aérodrome qui se prépare pour les prochaines années.

Alain Loriguet, Maire,  
Conseiller communautaire délégué  
Conseiller départemental

N°39  
MAI - JUIN 2018

[www.ville-thise.fr](http://www.ville-thise.fr)

T  
H  
I  
S  
E





# Sommaire

Page 3 Délibérations

Page 4 État-Civil

Page 5 Déclaration piscine, piscine hors-sol  
et cabane de jardin (*Loïc Allain*)

Page 6 Bruits de voisinage  
Règlementations applicables au brûlage

Page 7 Inscriptions/ radiations sur les listes électorales  
Relais Postal

Page 8 Canicule

Page 9 Anniversaire  
Carte Avantage Jeunes (*Thibaut Hequette*)

Page 10 Club Ado (*Thibaut Hequette*)

Page 11 Ligue contre le cancer (*Mari-Jo Pourchet*)

Page 12 « Boum » des enfants (*Olivier Arthaud*)

Page 13 La chasse à l'œuf (*Bernard Benth*)

Page 14 Fête des Lampions

Page 15 Agenda

# Délibérations



Délibération n° 18-33 Création d'un 6ème poste d'adjoint à l'aérodrome, au patrimoine et à la sécurité

16 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

Délibération n° 18-34 Convention-cadre du service des missions temporaires du Centre de Gestion

Unanimité

Délibération n° 18-35 Décision modificative °1 – Budget Forêt

Unanimité

Délibération n°18-36 Actualisation de la convention ADS par avenant

19 voix pour et une abstention

Délibération n° 18-37 Convention CRIJ – bibliothèque

Unanimité

Délibération n° 18-38 Subvention aux associations – Exercice 2018

Voir tableau affiché en mairie

Délibération n° 18-39 Circuits de randonnée et VTT- convention de partenariat

Unanimité

*Le détail des délibérations peut être consulté sur le panneau d'affichage légal.*



# État Civil



## Naissances

11 avril Soan Trimaille

Toutes nos félicitations aux parents.



## Décès

25 mars	Marguerite Jaune veuve Hennequin	95 ans
26 mars	Claire Borne épouse Letondal	87 ans
27 mars	Gabriel Berthold	81 ans
31 mars	Serge Humbert	93 ans
1 <sup>er</sup> avril	André Faivre	88 ans
2 avril	Michel Koenig	65 ans
3 avril	Jeanne Mure veuve Malenfer	96 ans
4 avril	Lucien Couturier	90 ans
17 avril	Simone Maréchal veuve Pico	92 ans
19 avril	Marie-José Collard-Bredillot veuve Le Pézennec	83 ans
23 avril	Michel Berthet	79 ans

Nos pensées accompagnent les familles.

## DÉCLARATION PISCINE, PISCINE HORS-SOL ET CABANE DE JARDIN

Le code de l'urbanisme impose à chaque propriétaire de demander une autorisation en mairie pour toute construction sur son terrain.

C'est le cas pour la construction d'une piscine.



Les piscines hors-sol (en bois, en métal ou plastique) ne font pas exception, sauf si elles sont démontées chaque année (implantation sur 3 mois maximum dans l'année).

Les cabanes de jardin, bûchers, abris, d'une surface supérieure à 5 m<sup>2</sup> doivent faire également l'objet d'une déclaration préalable de travaux (au-delà de 20 m<sup>2</sup>, un permis de construire est nécessaire).



Le garde champêtre a été mandaté pour faire un relevé exhaustif sur la commune.

A l'aide d'images satellites et de relevés terrains, il a pu constater plus de 80 anomalies.

**Si vous ne l'avez pas fait (par méconnaissance du code de l'urbanisme ou par oubli), vous pouvez encore remplir les formalités (en venant retirer un formulaire en mairie ou en le téléchargeant sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)) afin de vous mettre en conformité.**

**En septembre 2018, nous enverrons aux services des impôts les anomalies constatées non régularisées.**

Pour plus d'informations : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) Rubriques LOGEMENT/AUTORISATIONS D'URBANISME et LOGEMENT/VIE PRATIQUE EN LOGEMENT INDIVIDUEL/INSTALLATION OU CONSTRUCTION D'UNE PISCINE PRIVEE



# Réglementation

## BRUITS DE VOISINAGE

**Extrait de la réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs - Arrêté Préfectoral N° 2005 1904 01841**

### *Extrait article 7*

Les travaux de bricolage, de jardinage, utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique (tondeuse, nettoyeur haute pression...), ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
le samedi	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
le dimanche et jours fériés	de 10h00 à 12h00

## RÈGLEMENTATION APPLICABLE AU BRÛLAGE

**(en vigueur au 21 mars 2005)**

Extrait de l'article 23.3 du règlement sanitaire départemental : arrêté préfectoral du 15 septembre 1982 :

« Le brûlage en plein air des déchets et détritus de toute nature est rigoureusement interdit dans les agglomérations. »

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

- article L541-2 du code de l'environnement
- arrêté préfectoral 77 DAGR/2B/n°922 du 14 février 1977
- arrêté préfectoral 88 DADUE/4B/n°5424 du 4 novembre 1988 relatif au brûlage des végétaux sur pied.





# Information



## INSCRIPTIONS / RADIATIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Afin de pouvoir voter l'année prochaine, vous devez vous inscrire avant le 31 décembre 2018 sur les listes électorales de la commune.

Pour ce faire, merci de bien vouloir venir en mairie, muni de la copie de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Un formulaire à remplir vous sera remis.

Par ailleurs, lors des différentes élections, de nombreuses radiations ont été effectuées. Nous invitons toute personne, dont la situation a changé, à se rendre en mairie pour vérifier leur maintien ou non sur les listes électorales et ce, tous les matins de 9h00 à 11h30.

Nous vous en remercions par avance.



## LE RELAIS POSTAL

Le relais postal consolide sa position avec l'implantation d'une signalétique plus visible et d'une toute nouvelle boîte aux lettres.

Pour l'occasion, M. le Maire a rendu visite au gérant qui a confirmé de bons retours de la part des usagers et un bon niveau de fréquentation, grâce principalement aux horaires élargis.

Une preuve que les évolutions sont parfois bénéfiques !





# Social

## FORTES CHALEURS

Il fait très chaud.

Cela dure 3 jours ou plus.

La température ne descend pas, ou très peu la nuit.



### il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte ?

- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête
- Crampes
- Propos incohérents
- Fièvre > 38°C
- Vertiges / Nausées

### quels sont les bons gestes ?

- Je bois régulièrement de l'eau
- Je ne bois pas d'alcool
- Je donne et je prends des nouvelles de mes proches
- Je maintiens ma maison au frais
- Je ferme les volets
- Le jour je me mouille le corps et je me ventile
- Je mange en quantité suffisante
- J'évite les efforts physiques

### ATTENTION

Je suis particulièrement concernée si je suis enceinte

### BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap  
je peux m'inscrire sur le registre de la Commune. Il me suffit de  
contacter mon Centre Communal d'Action Sociale (Ccas)  
à la mairie

4 rue de Besançon

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**



## Social



### ANNIVERSAIRE !

Monsieur Louis Obrecht a fêté ses 90 ans ce 27 mars.

A cette occasion, il a reçu la visite de Thibaut Hequette, adjoint au domaine social et à la solidarité et de Marie-Claude Gauthier, conseillère municipale déléguée.

Arrivé à This en 1969 cet ancien sportif y est resté depuis lors. Il partage son temps avec son épouse, ses trois enfants et quatre petits-enfants, dégustant à l'occasion un bon vin dont il est amateur et connaisseur.



Nous le remercions pour son accueil chaleureux et renouvelons nos vœux d'anniversaire.



Cette année encore le Ccas offre aux jeunes Thisiens la carte jeune. Vous avez entre 15 à 25 ans, vous êtes lycéens, étudiants ou demandeurs d'emploi,

venez retirer en mairie le formulaire  
ou téléchargez-le sur le site de la commune

rubrique Vie Pratique/ Ccas / Jeunesse. Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> juin pour déposer votre dossier complet en mairie.



## LE CLUB ADO

Le club « ado » impulsé par l'adjoint au domaine social, Thibaut Hequette, poursuit son parcours.

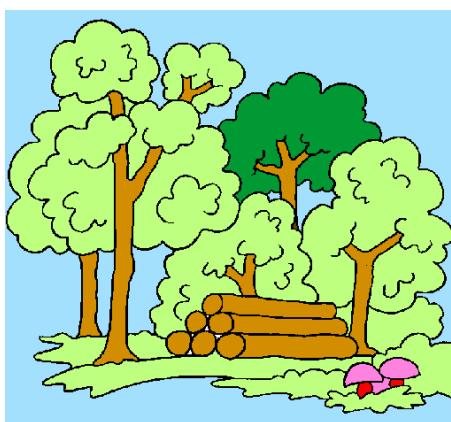
Encadrés par Nicolas Vernier, conseiller municipal et membre du Ccas, des jeunes de 11 à 18 ans ont créé leur association : « les Thisiens du coin ».

Ils ont pu, à cette occasion, découvrir quelques notions de démocratie, lors de l'élection des membres du bureau et se confronter à quelques difficultés concrètes pour le dépôt des documents en préfecture. En effet, quelques-uns des objectifs de ce projet est de permettre aux jeunes adolescents de s'exercer, par le biais du monde associatif, à l'autonomie avec ses avantages et ses inconvénients ou encore aux contraintes liées à la prise de responsabilité.

Ils ont ainsi découvert l'importance d'être à l'écoute des autres, du travail en groupe, du partage, autonomie ne rimant pas avec absence de règles.

En attendant la validation des statuts par la préfecture, ils ont déjà commencé à travailler sur leur prochaine activité prévue au mois de mai.

Un pique-nique ponctué d'épreuves ludiques s'est déroulé en forêt le dimanche 22 avril accompagné par M. Vernier.





# Information



34 avenue Fontaine  
25000 BESANCON  
03 81 81 23 77



Une nouvelle fois en 2017, notre commune s'est montrée très généreuse pour aider la Ligue contre le Cancer dans ses missions de proximité.

Le dévouement des bénévoles Délégués(e), la générosité de 479 donateurs, le soutien de la mairie ont permis la collecte de 16 199 €. A cette coquette somme s'ajoute 326 € d'affranchissements économisés grâce à la distribution des reçus fiscaux par les Délégués(e).

Un immense merci à toutes et tous pour ce magnifique résultat d'équipe en faveur des malades de notre région.

Les actions principales de la Ligue s'orientent vers trois directions :

- La recherche régionale et nationale : 312 000 € en 2017.

- L'action pour les malades : 202 000 € en 2017 :

convention annuelle avec le CHRU Besançon et l'hôpital de Pontarlier

attribution d'aides financières d'urgence par le biais d'une assistante sociale

pérennité de l'Espace Ligue à Pontarlier (soins esthétiques et activité physique adaptée).

création d'un Espace Ligue à Besançon (activité physique adaptée et les « Dragon Ladies »).

- L'information, prévention et dépistage pour 25 000 € en 2017.

Unis, engagés et déterminés, continuons notre combat avec l'ambition de faire plus et de transmettre un message d'espoir par les nombreuses et concrètes avancées notamment concernant la recherche.

Venez rejoindre l'équipe des Délégués(e) de Thisé en contactant directement :

Mme Marie Jo **POURCHET** 03 81 61 07 07

ou Mme Martine **CELI** 03 81 61 03 94

Merci d'avance pour votre engagement et de votre bon accueil réservé aux délégués(e) qui vont bientôt entreprendre leur collecte 2018.



# Information



## Boum

**Quand notre cœur fait Boum  
Tout avec lui dit Boum  
Et c'est « la vie » qui s'éveille.....**



Charles Trenet ne croyait pas si bien dire....

Et c'est donc ce samedi 7 avril que le cœur des élèves des écoles maternelle et primaire de Thise a fait « boum » pour fêter l'arrivée des vacances ! Petits et grands, entourés de leurs parents, ont pu danser et ainsi participer à la 3<sup>ème</sup> boum organisée par l'association des P'tits Thisiens.

Au programme : un concours de danse, une tombola avec de très nombreux lots offerts par les partenaires de l'association (VnB, Kyriad, Le bowling de Thise, Pizza 421, Family Kids, l'Orange bleue, Le BBF, l'AT2, Infocom), des danses collectives (macaréna , madison et zumba) animées par Karine et Sandra, la danse de l'école emmenée par Mme Regazzoni et tout cela sous l'oreille experte du DJ Nicolas Vernier qui a gracieusement prêté tout son matériel.

Pour la plus grande joie des enfants, brochettes de bonbons et gâteaux confectionnés par les parents sont venus agrémenter ce bel après-midi festif et convivial, moment de solidarité et d'échange. Les parents des élèves, en effet, ont pris plaisir à se retrouver autour d'un café pour discuter entre eux puis se joindre aux enfants au cours des danses et animations.

Un grand merci aux parents pour leur présence, à la Mairie de Thise pour le prêt de la salle ainsi qu'à tous les bénévoles des P'tits Thisiens, et à tous ceux et toutes celles qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour que cet événement attendu soit particulièrement réussi.

A très bientôt pour un nouveau « boum », pétillant de vie et de joie : la kermesse de l'école qui aura lieu le 23 juin.

Les enfants sont porteurs d'avenir et d'espoir. Entourons-les pour les conduire ensemble sur le chemin de la fraternité. Et quel plus beau moyen que celui de l'école pour y parvenir ?

Olivier Arthaud, président des P'tits Thisiens.



# Comité des Fêtes



## CHASSE À L'ŒUF !

Lundi 2 avril, les familles thisiennes ont pu s'adonner sur le stade de la commune à la traditionnelle chasse à l'œuf de Thise, organisée par le Comité des Fêtes.

La chasse orchestrée par notre lapin a été fructueuse pour les nombreux participants, enfants comme adultes, dans une ambiance conviviale à la recherche du terrier magique !!!!

Le Comité des Fêtes remercie chaleureusement tous les membres, bénévoles et parents qui ont œuvré à la mise en place et au rangement du matériel. Cette année une petite touche supplémentaire a été ajoutée avec la réalisation de nouveaux supports par la famille CACHOT.

Rendez-vous l'année prochaine sous un autre thème.





# Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes de Thise vous propose :

# Fête des lampions

Thise

Parc des sports

Samedi 16 juin

Burgers, hot-dogs, frites,  
glaces, gaufres à partir  
de 19h00

Extrait spectacle Ecole Primaire 19H00  
concerts Julien, Maéva

Retraite aux flambeaux 21H00

Concert « les mal'entendus » 22H30

Feu d'artifice en musique 23H30

Bal 00h00

Informations/réservation : [www.cf-thise.fr](http://www.cf-thise.fr) / 07 88 45 30 86



# Agenda culturel et sportif



26 mai	9h00	Aéroclub AVMAC	Aérodrome	Journée des Femmes
2 juin	8h30 à 12h00	Association Les Thisiens du coin	Place de l'Amitié	<b>Marché des producteurs</b>
3 juin	7h00 à 18h00	Club des Collectionneurs	Place de Partenstein	<b>Brocante</b>
16 juin	18h00 à 3h00	Comité des Fêtes	Parc des sports	<b>Fête des lampions</b>
23 juin		Les P'tits Thisiens	Salle d'animation	<b>Kermesse</b>
29 juin	20	For Thiséssimo	Salle de l'Amitié	<b>Audition musicale des élèves</b>
1er juillet	7h00 à 18h00	TCFC	Place de Partenstein	<b>Brocante</b>
7 juillet	8h30 à 12h00	AT2	Place de l'Amitié	<b>Marché des producteurs</b>



**Les informations et les manifestations enregistrées sur cet agenda sont sous la responsabilité des organisateurs.**



**MAIRIE**  
4 rue de Besançon - 25220 Thise  
Tél : 03 81 61 07 33 Fax : 03 81 61 72 69  
Courriel : accueilmairie@ville-thise.fr

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h00

**Fermeture le mardi de 14h00 à 15h00**

**Fermeture jeudi après-midi**

samedi matin de 9h00 à 11h45

#### **Rencontres avec les adjoints :**

Pour toute demande spécifique, merci de prendre contact avec l'adjoint(e) concerné(e) dans la limite de ses domaines.

#### **Rencontres avec le maire :**

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

**Prochain Conseil municipal**

**Mercredi 20 juin 2018 à 20h00**

**Salle du Conseil**

*Responsable de publication : Alain Loriguet*

*Mise en page : Martine Mougnard, avec la collaboration de Céline Rolland*

*Comité de relecture : Martine Mougnard, Brigitte Bonet, Fabienne Pruniaux, Monique Bourriot, Alain Loriguet.*

*Dépôt légal : avril 2014 - Impression : Mairie de Thise*

*Communication Thise - Ne pas jeter sur la voie publique*

*Photographies prises par nos soins ou fournies par les intéressés.*